

Le projet éducatif territorial de la CCVA

> Préambule

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Communauté de communes du Val d'Amboise (CCVA) est compétente, sur l'ensemble de son territoire, concernant la petite enfance (les accueils des enfants de moins de 3 ans) et l'enfance-jeunesse, pour ce qui relève de l'accueil collectif de mineurs du mercredi après-midi et des vacances scolaires, ainsi que les actions et équipements destinés aux adolescents ont été transférés à la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Cette prise de compétence exclut le périscolaire (hors mercredi après-midi), la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires et la pause méridienne.

Ainsi, la compétence porte sur plusieurs structures et animations, de gestion en régie ou associatives.

Elle concerne deux crèches et un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) décomposé en 2 antennes en régie, quatre ALSH en régie pour les 3-11 ans, deux ALSH associatifs pour les 3-11 ans, un ALSH temporaire associatif dédié à l'éducation à l'environnement pour les 6-14 ans, un club ado en régie pour les 11-17 ans, un ALSH associatif pour les 11-17 ans, un accueil jeunes associatif pour les 14-17 ans, un séjour vacances en régie pour les 7-10 ans et des animations jeunes spécifiques portées directement par la CCVA.

Le projet éducatif est un document **obligatoire qui détermine les orientations politiques** des élus en faveur de la Petite Enfance-Enfance-Jeunesse. Ce document correspond aux racines de la compétence. En effet, sur la base du projet éducatif, les structures d'accueil collectif de mineurs vont déterminer leurs projets pédagogiques, puis leurs projets d'animation et leurs projets d'activités.

Ainsi, le projet éducatif concernerait tout le périmètre de la compétence de la CCVA.

Suite à l'harmonisation statutaire de la compétence, il semble primordial de préparer l'harmonisation « de terrain » de cette compétence par la définition d'objectifs et de valeurs par les élus.

Dès lors, le calendrier proposé est très contraint, mais le travail doit permettre de prioriser les actions en fonction du souhait des élus. Il permettra aux structures de proposer un projet pédagogique sur la base d'orientations communes.

Il s'agit de poser les bases du projet éducatif qu'il conviendra d'affiner ultérieurement. Il sera évalué et revu, dès 2017, par l'élaboration d'un diagnostic plus complet, sollicitant notamment de la population (parents, enfants et jeunes).

Lors du travail sur l'harmonisation, les élus ont souhaité que soit respectée l'identité de chaque structure. Le travail de l'harmonisation devra permettre une mise en place de la compétence unifiée mais non uniformisée sur chaque structure. Il est important de travailler avec les acteurs de cette compétence pour comprendre les différences de chaque structure et d'offrir un service complémentaire et adapté à la population.

> Les objectifs du projet éducatif

A travers le projet éducatif et la détermination des objectifs, les élus de la CCVA souhaitent s'adresser à chaque mineur, à chaque famille, quelle qu'elle soit et quelles que soient leurs différences. De plus, ils précisent qu'il leur est important que la notion de développement durable soit interprétée dans tous les objectifs, sans en privilégier un en particulier.

Quatre objectifs socles ont été retenus, chacun décliné en plusieurs axes opérationnels.

- **Créer un parcours identifié pour tous les mineurs, en fonction des identités de chaque structure, tout en favorisant les passerelles, et accompagner leurs parents**

- Accompagner et informer les parents du parcours de leur enfant par une lisibilité globale et transversale ;
- Favoriser les actions partenariales sur les tranches d'âge charnières identifiées : 2-3 ans, 10-12 ans et 14-16 ans ;
- Favoriser les lieux, les temps d'échanges, ainsi que les actions existantes et nouvelles entre les partenaires éducatifs (parents, professionnels, associations, élus...);
- Favoriser l'appropriation de son territoire de vie par le mineur tout au long de son parcours ;
- Valoriser les spécificités de chaque structure du territoire.

- **Favoriser le vivre ensemble et l'intergénérationnel**

- Favoriser l'accès de tous aux projets et aux accueils en réduisant les inégalités financières et matérielles ;
- Permettre à chacun de choisir son lieu d'activité en rapport avec son besoin et son attente ;
- Favoriser les rencontres pluri-générationnelles ;
- Permettre à chacun de connaître son ancrage géographique et historique par la transmission de la mémoire de son territoire au travers des rencontres intergénérationnelles ;
- Encourager la participation aux manifestations locales.

- **Permettre au mineur de se construire en tant qu'éco-citoyen**

- Favoriser l'acquisition des compétences de communication nécessaires à la citoyenneté ;
- Favoriser la prise de conscience des droits et des devoirs du citoyen par le mineur en tenant compte de son développement ;
- Lui permettre le développement de son sens critique ;
- Lui permettre de participer aux décisions qui le concernent en structurant son argumentation et en écoutant les autres ;
- Lui permettre d'être capable de concevoir, formaliser, mettre en œuvre un projet individuel ou collectif.

• **Permettre au mineur de développer sa personnalité et l'estime de soi**

- Etre à son écoute, le laisser s'exprimer, l'encourager dans la prise de parole ;
- Respecter son rythme ;
- Permettre l'expérimentation en favorisant la mise en place d'un contexte de réussite et l'accompagner dans la gestion de l'erreur, voire de l'échec ;
- Se respecter et respecter les autres dans leur singularité et leurs différences.

Des indicateurs d'évaluation ont également été déterminés et repris dans le tableau ci-dessous.

Objectifs socles	Sous objectifs	Evaluation	Échéance mise en place	Échéance d'évaluation	
Créer un parcours identifié pour tous les mineurs, en fonction des identités de chaque structure, tout en favorisant les passerelles, et accompagner leurs parents	Accompagner et informer les parents du parcours de leur enfant par une lisibilité globale et transversale	Spécification de la structure- Outils de communication vers les médias, les parents - Quelle diffusion- Contact structure- Analyse qualitative du plan de communication sur les actions	2016	annuelle	Mise en place d'un projet de communication global et cohérent comprenant: 1 - la formalisation d'un parcours EJ de 0-17 ans en fonction de l'âge, des prestations, des localisations et de l'identité de chaque structure. 2 - Un site web dédié avec des entrées par âges, par besoins, par secteur géographique. 3 - Des supports à destin. des médias. 4 - Des supports papier à destin. des familles. A-1
	Favoriser les actions partenariales sur les tranches d'âge charnières identifiées : 2-3 ans, 10-12 ans et 14-16 ans	Nombre et type d'actions mises en place pour créer les passerelles. Nombre d'usagers concernés. Effets sur la connaissance et la fréquentation des activités des structures	2015-2016	annuelle	A-2
	Favoriser les lieux, les temps d'échanges, ainsi que les actions existantes et nouvelles entre les partenaires éducatifs (parents, professionnels, associations, élus...)	Nombres d'actions, thématiques retenues, modalités mises en œuvre - type de participants (parents, structures, élus, associations) - Intérêt des parents	2016	annuelle	A-3
	Favoriser l'appropriation de son territoire de vie par le mineur tout au long de son parcours	Nombre d'actions - Thématiques retenues - Nombre de jeunes concernés	2015-2016	annuelle	A-4

	Valoriser les spécificités de chaque structure du territoire	Affichage des spécificités dans les projets pédagogique. des structures - Analyse de l'intérêt de ces spécif. - Outils de communication de ces spécif.	2015-2016	annuelle	A-5
Favoriser le vivre ensemble et l'intergénérationnel	Favoriser l'accès de tous aux projets et aux accueils en réduisant les inégalités financières et matérielles	Harmonisation des tarifs. Etude comparative des budgets des structures. Etude comparative des moyens affectés par les structures aux différentes actions (achats ou récup matériaux) - Evolution de la fréquentation	2016	annuelle	B-1
	Permettre à chacun de choisir son lieu d'activité en rapport avec son besoin et son attente	Outils de communication - Nombre de Jeunes refusés par manque de place - Harmonisation des calendriers et des procédures d'inscription	2015-2016	trimestriel	B-2
	Favoriser les rencontres pluri-générationnelles	Nombre d'actions - type d'actions - nombre de jeunes et adultes concernés -Idées des structures pour lier les personnes de différents âges - Centres d'intérêts des ados (spectacle ou manif. en commun, style de spectacle)	2015-2016	A chaque rencontre	B-3
	Permettre à chacun de connaître son ancrage géographique et historique par la transmission de la mémoire de son territoire au travers des rencontres intergénérationnelles	Nombre d'actions, type d'actions - Nombre de jeunes concernés - Modalités - Public atteint (nombre de jeunes, nombre d'adultes)- Qu'en retiennent-ils (apport de connaissance)	2015-2016	annuelle	B-3
	Encourager la participation aux manifestations locales	Quelles type de manifestations - Fréquentations - Moyens mis en œuvre - Public atteint (nombre de jeunes, nombre d'adultes)	2015-2016	annuelle	B-4

Permettre au mineur de se construire en tant qu'éco-citoyen	Favoriser l'acquisition des compétences de communication nécessaires à la citoyenneté	Comptes rendus argumenté de l'évaluation du projet pédagogique des structures. Mise en place d'outils d'évaluation en concertation avec les enfants	2016	annuelle	C-1
	Favoriser la prise de conscience des droits et des devoirs du citoyen par le mineur en tenant compte de son développement	Comptes rendus argumenté de l'évaluation du projet pédagogique des structures. Mise en place d'outils d'évaluation en concertation avec les enfants	2016	annuelle	C-2
	Permettre le développement de son sens critique	Comptes rendus argumenté de l'évaluation du projet pédagogique des structures. Mise en place d'outils d'évaluation en concertation avec les enfants	2016	annuelle	C-3
	Permettre au mineur de participer aux décisions qui le concernent en structurant son argumentation et en écoutant les autres	Structures et modalités mises en place permettant au mineur de participer aux décisions le concernant	2016	annuelle	C-4
	Permettre au mineur d'être capable de concevoir, formaliser, mettre en œuvre un projet individuel ou collectif	Dispositifs mis en place pour favoriser les projets des mineurs. Nombre de projets individuels et/ou collectifs. Exemples de projets	2016	annuelle	C-5

Permettre au mineur de développer sa personnalité et l'estime de soi	Etre à son écoute, le laisser s'exprimer, l'encourager dans la prise de parole	Comptes rendus argumenté de l'évaluation du projet pédagogique des structures. Mise en place d'outils d'évaluation en concertation avec les enfants	2015-2016	annuelle	D-1
	Respecter son rythme	Adaptation des structures suivant le rythme de chacun	2016	annuelle	D-2
	Permettre l'expérimentation en favorisant la mise en place d'un contexte de réussite et l'accompagner dans la gestion de l'erreur, voire de l'échec	Exemples de mise en œuvre par les structures	2015-2016	annuelle	D-3
	Se respecter et respecter les autres dans leur singularité et leurs différences	Exemples d'actions favorisant le respect des gens différents de soi (ethnie, religion, handicap, sexe)	2016	annuelle	D-4